



Loretz-d'Argenton

Communes de Bouillé-Loretz / Argenton l'Eglise / Bagneux

Edito

Loretziennes, Loretziens,

Je commence cet édit en vous remerciant toutes et tous pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections de mars. Le nouveau Conseil municipal élu le 15 mars n'a été installé que le 27 mai 2020. Les dossiers ne manquent pas et nous devons rester en mode « projet » malgré les conséquences de la période de confinement : retard dans les chantiers, dans les prises de décisions et dans les capacités financières.

Comme vous le savez, la crise sanitaire s'est transformée en crise sociale et économique suite à la pandémie. La vie revient progressivement à la normale, moyennant toujours le respect des gestes barrières. **De nombreuses manifestations sont reportées ou annulées dont le repas des aînés.** En notre qualité d'élus, il nous appartient de relayer au niveau local l'action des pouvoirs publics et donc de vous inviter à observer strictement toutes les consignes de sécurité et de vigilance indispensables pour enrayer la progression du Covid-19. Soyez responsables, pour vous-mêmes, pour vos proches, pour l'ensemble de la population. Nous remercions vivement tous ceux qui ont œuvré pendant cette période : commerçants, agriculteurs, artisans, services médicaux, aides à domicile, employés municipaux, bénévoles, couturières.

Nous avons été satisfaits de leurs services. Aidons-les désormais à poursuivre au mieux leurs activités. D'ailleurs un nouveau commerce vient d'ouvrir à Argenton l'Eglise (depuis le 1^{er} avril) : **la supérette, gérée par M. Anthony Gaborit.**

Par ailleurs, les menaces liées à l'environnement sont nombreuses. Les dépôts sauvages sont interdits depuis 1975 mais ils font hélas toujours partie de notre paysage. C'est pourquoi **le Conseil municipal a décidé d'instaurer un tarif de 150€ pour l'enlèvement de ces dépôts avec une facturation sur la base des frais réels si l'enlèvement entraîne une dépense supérieure au forfait instauré, et ce, à la charge du contrevenant.**

Malgré ce contexte pouvant sembler peu propice, la vie communale poursuit son court et se développe sous de bons auspices : la commission « communication » travaille à la mise en place du nouveau site internet devant être opérationnel courant octobre : www.loretzdargenton.fr. Belle nouvelle également : le projet de restauration de l'église de Bouillé-Loretz prend forme... !

Dans l'attente de la mise en place de ces nouveaux projets, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente rentrée !

Le Maire,
Pierre SAUVÈTRE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

MAIRIE COMMUNE DÉLÉGUÉE **BOUILLÉ-LORETZ**

100 rue Rabelais
79290 BOUILLÉ-LORETZ
Tél. 05 49 67 04 57
mairie@loretz-argenton.fr

Ouvert lundi-mardi-mercredi-jeudi
de 9h15 à 12h15,
Le vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 16h15
Fermé le samedi

MAIRIE COMMUNE DÉLÉGUÉE **ARGENTON L'EGLISE**

57 Place Charles de Gaulle
79290 ARGENTON L'EGLISE
Tél. 05 49 67 02 14
mairie@loretz-argenton.fr

Ouvert lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi
de 9h à 12h15,
Le samedi de 9h à 12h

MAIRIE COMMUNE DÉLÉGUÉE **BAGNEUX**

57 Place Charles de Gaulle
79290 ARGENTON-L'EGLISE
Tél. 05 49 67 02 14
mairie@loretz-argenton.fr

Ouvert lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi
de 9h à 12h15,
Le samedi de 9h à 12h



Trombinoscope des élus

Le Maire



SAUVETRE Pierre
Maire de Loretz-d'Argenton

Les Adjoints



LALLEMAND René
Maire Délégué d'Argenton l'Eglise
1^{er} Adjoint
Personnel, Bâtiments, Finances.



MENUAULT Isabelle
Maire Déléguée de Bouillé-Loretz
2^{ème} Adjoint
Personnel, Affaires scolaires,
Communication, Fêtes et cérémonies,
Finances, CCAS.



ENON Sylvie
Maire Déléguée Bagneux
Personnel, Communication,
Sport et culture, Finances.



MERCERON Jean-Marie
3^{ème} Adjoint
Personnel, Communication,
Voirie, Finances.



DUMOULIN Thérèse
4^{ème} Adjoint
Communication, Fêtes et cérémonies,
Sport et culture, Finances, CCAS.

Les Conseillers



ADAM Viviane
Conseillère
Affaires scolaires, Fêtes et cérémonies,
Sport et culture.



BAURY Chantal
Conseillère
Voirie, Fêtes et cérémonies,
Sport et culture.



BELIARD Camille
Conseillère
Affaires scolaires, Communication,
Fêtes et cérémonies, Finances.



BENOIST Christine
Conseillère
Personnel, Voirie.



BOINOT Patrick
Conseiller
Bâtiments, Sport et culture.



CHEREAU Christopher
Conseiller
Voirie.



CRONARD José
Conseiller
Affaires scolaires, Voirie.



ELLIAU Jean-Pierre
Conseiller
Bâtiments.



FILLION Pascal
Conseiller
Voirie, Finances.



FONTALIRAND Wesley
Conseiller
Affaires scolaires, Communication,
Sport et culture.



HERAULT Stéphane
Conseiller
Personnel, Voirie, Bâtiments.



LEVEAU Emilie
Conseillère
Personnel, Communication,
Bâtiments.



LOISEAU Isabelle
Conseillère
Personnel, Affaires scolaires,
Bâtiments, Finances.



MASSE Fabrice
Conseiller
Affaires scolaires, Voirie, Fêtes et
cérémonies, Bâtiments.



MERCIER Morgane
Conseillère
Affaires scolaires, Fêtes et
cérémonies, Sport et culture.



MONMIREL Marc
Conseiller
Personnel, Bâtiments,
Finances.



MUREAU Jérôme
Conseiller
Personnel, Voirie, Bâtiments, Fêtes et
cérémonies, Sport et culture.



TAILLET Valérie
Conseillère
Affaires scolaires,
Fêtes et cérémonies.



TRANCHET Noël
Conseiller
Voirie, Bâtiments, Finances.



VASSEUR Nadège
Conseillère
Affaires scolaires,
Communication,
Fêtes et cérémonies.



VIOT Marie-Suzanne
Conseillère
Communication.

Commune de Bouillé-Loretz

NAISSANCES :



FRUTEAU Hailé né le 5 janvier 2020
SYLVESTRE GASNEAU Tylan né le 23 février 2020
CORNIAULT Jules né le 17 février 2020
MONTAIS Tiago né le 4 avril 2020
SAINTENOY Léo né le 14 mai 2020
COUTANT-LUNET Axel né le 16 juin 2020
BLAIN Arthur né le 10 juillet 2020
CAMBIER Lexie née le 5 août 2020

DÉCÈS :



TUELEAU Denise le 31 janvier 2020
CORNIAULT Dominique le 4 février 2020
BERTHELOT Gérard le 6 février 2020
POUPIN Monique le 26 février 2020
GOURDON Claire le 19 mars 2020
BRANDY Raymonde le 23 avril 2020
DESVALLON Christophe le 16 avril 2020

GAUTREAU Gérard le 1^{er} Mai 2020
ROUSSELOT Jacques le 27 Mai 2020
BIARDEAU Yvette le 18 juin 2020
AUGEARD Odette le 3 juillet 2020
CROISÉ Guy le 12 juillet 2020
MOUNEAU Claude le 24 juillet 2020
MERCERON Bernardette le 25 août 2020

MARIAGES :

POINT Marie-Laure et CROLAN Frédéric le 17 août 2020



Commune d'Argenton l'Eglise

NAISSANCES :



ROUX Adam né le 28 mai 2020
LE GALIARD Zoé née le 21 janvier 2020
DUTOIS Léna née le 5 février 2020
RENARD Raphaël né le 19 février 2020
NOIRAUT Mylan né le 26 février 2020
CHARRIER CAILLEAU Elsa née le 2 mars 2020
SPINDLER Maylane né le 5 mars 2020
BOURDILLEAU Louis né le 1^{er} avril 2020
LABANVOY Milo né le 22 mai 2020
LEGUAY Adam né le 27 juillet 2020

DÉCÈS :



VADÉ Florence le 9 janvier 2020
CAHU Louis le 31 janvier 2020
BINARD Patricia le 22 février 2020
LERNOULD Jeanine le 25 février 2020
COUSSEAU Camille le 21 mars 2020
PELTIER Paulette le 22 mars 2020
BINEAU Paulette le 1^{er} avril 2020
GABET Marie-Madeleine le 9 avril 2020
GAURIT Johann le 2 juin 2020
CHATAIGNER André le 8 juin 2020
PAILLET Andrée le 28 juin 2020

SEVERIN Guillaume le 16 juin 2020
AIRAULT Alain le 8 juillet 2020
POUDRET Jacques le 13 juillet 2020
MOINEAU Guy le 21 juillet 2020
GROLLAU André le 26 juillet 2020
DOIZON Marie-Christine le 30 juillet 2020
GAGNAIRE Lucette le 13 août 2020

ERRATUM DÉCÈS 2019 :

GODIN Lucien le 5 mai 2019
MARTINEAU Madeleine
le 1^{er} octobre 2019

MARIAGES :

CHABIRON Lucile et ROMIAN
Willy le 22 août 2020



Commune de Bagneux

NAISSANCES :

BOULISSIERE Camille née le 7 janvier 2020
RODRIGUES Manon née le 19 mars 2020
RAFFAULT RÉGNIER Kalia née le 24 avril 2020

DÉCÈS :

HAYER Geneviève le 30 mai 2020
LAURY Aimé le 10 juillet 2020
FLEURIAULT Odette le 5 août 2020



Infos

Animaux errants : Que risque-t-on ?

Un accident

Un animal en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi **exposé à des blessures** provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un animal arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un animal divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui.

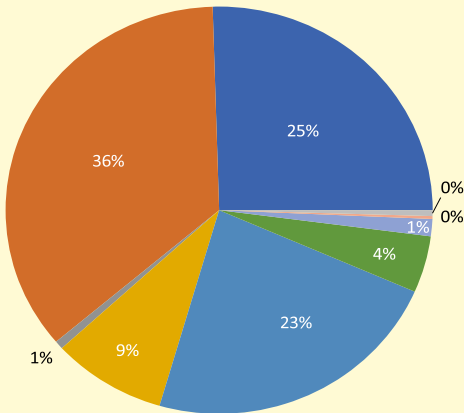
C'est aussi **dangereux pour les autres**. Un animal qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation, aussi gentil soit-il, l'animal peut mordre une personne qui souhaiterait le

recupérer par peur...

Or, tout accident provoqué par un animal **engage la responsabilité exclusive de son propriétaire**. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son **assurance responsabilité civile** pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son animal à autrui.

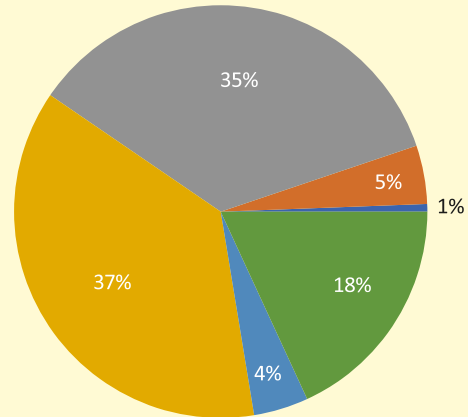


Dépenses de fonctionnement



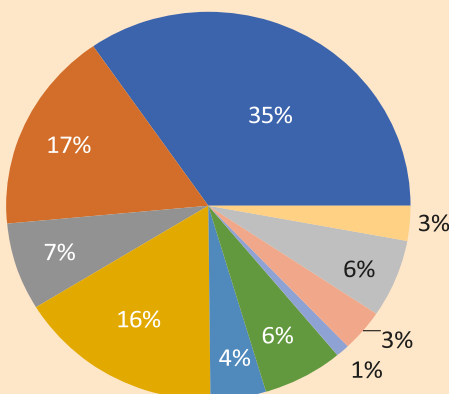
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Charges de gestion courante
- Virement section investissement
- Dépenses imprévues
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre

Recettes de fonctionnement



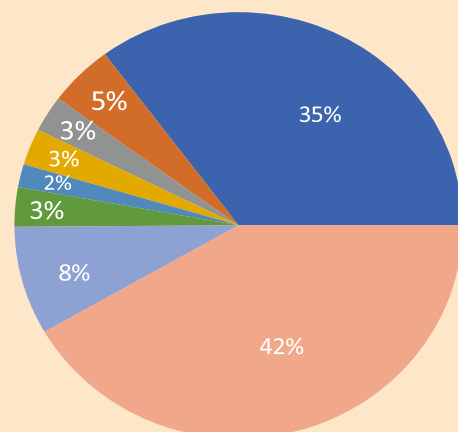
- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Déficit antérieur reporté

Dépenses d'investissement



- Déficit reporté
- Réfection Albote
- Défense incendie
- Isolation thermique école partie nouvelle
- Mise aux normes accessibilité
- Capital des emprunts et dépôts de garantie
- Rachats
- Eclairage public mise aux normes
- Avances lotissements Bress 2 et 1
- Achats matériels divers

Recettes d'investissement



- Excédent de F capitalisé
- FCTVA
- Amortissements
- Fonds de concours
- Subventions
- Loyers
- Virement section fonctionnement
- Emprunts

Les lotissements



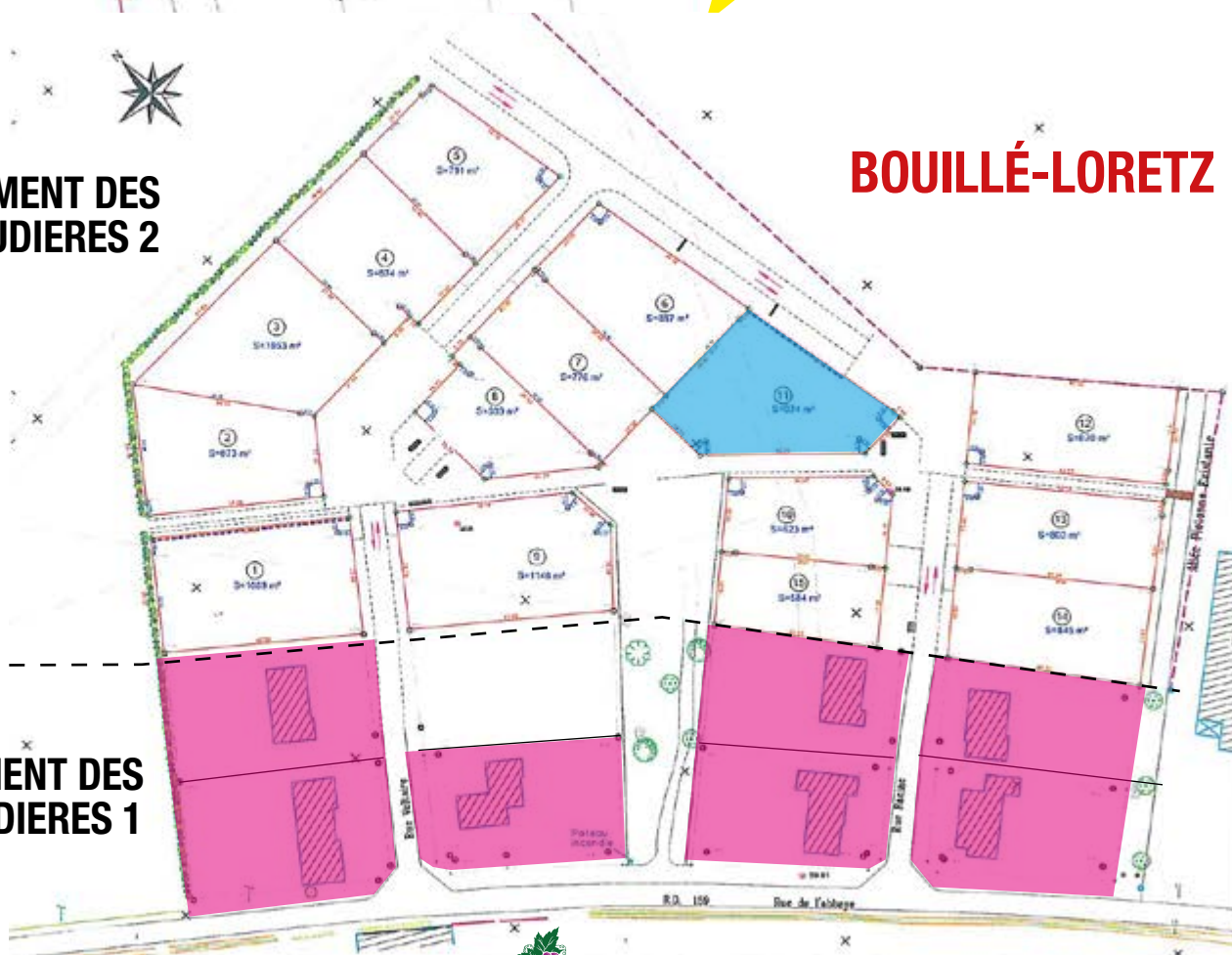
LOTISSEMENTS DES OUCHES ARGENTON-L'EGLISE

Parcelle vendue
Parcelle réservée

**Prix du m²
26,88€ TTC**
Renseignements mairie

LOTISSEMENT DES BRESSAUDIERES 2

BOUILLÉ-LORETZ



LOTISSEMENT DES BRESSAUDIERES 1



Commission Voirie

- Aménagement du trottoir devant la coiffeuse, la pizzeria et la boulangerie à Argenton l'Eglise afin d'assurer la protection des piétons.
- Installation de bornes en rondins pour dissuader certaines personnes de faire du rodéo sur la place du foyer des jeunes.
- Roulement selon les nécessités pour le curage des fossés sur les 3 communes.
- 1000 tonnes de matériaux ont été commandées pour la mise en place dans les chemins.
- Il sera ajouté un panneau à l'entrée du lotissement des «Bressaudières 2» à Bouillé-Loretz afin d'apporter un meilleur visuel des parcelles à vendre.
- Aménagement de l'entrée de Taizon afin de sécuriser cet espace en améliorant la visibilité mais également d'embellir l'entrée du bourg.
- Achat d'une serre d'occasion afin de conserver les fleurs l'hiver et de procéder au bouturage.

Commission Bâtiments

- Travaux accessibilité salle des fêtes d'Argenton l'Eglise.
- Vestiaires service technique Argenton l'Eglise.
- Local boulangerie Bouillé-Loretz (rénovation pour y faire vitrine de chantier des futurs travaux de restauration de l'église)
- Vestiaires Foot Bouillé-Loretz (au budget 2021)
- Salle des fêtes de Bouillé-Loretz (peinture, rampe, bardage, issue de secours)
- Travaux dans les écoles faits en juillet-août (suivant la liste déposée par les directrices)

Commission du Personnel

- Départ à la retraite d'un agent technique (entretien, cantine, TAPS).
- Recrutement d'un agent au service technique à compter du 1^{er} octobre en intérim.
- Recrutement d'un directeur ou d'une directrice d'accueil de loisirs permanent dès que possible.
- Des agents pour des missions courtes (cantine, TAPS) seront demandés auprès de l'association Portes Ouvertes Emploi.

Commission de la Communication (bulletin et site)

- Les membres ont décidé exceptionnellement la sortie d'un «bulletin 8 pages» au lieu du 24 pages habituel étant donné l'absence d'articles concernant les associations qui n'ont pu organiser de manifestations à cause du contexte sanitaire.
- Le site prend forme, il devrait être opérationnel vers la mi octobre.
- Un livret d'accueil va être créé afin d'être remis aux nouveaux habitants, ce document sera également mis en ligne sur le site internet.
- Message à l'intention des commerçants, artisans et présidents d'associations. *«Nous vous avons fait parvenir un courrier vous informant qu'il nous fallait votre autorisation afin de pouvoir mettre vos coordonnées (téléphone, mail) dans nos outils de communication. A ce jour, nous avons peu de retour. Si vous n'avez pas été destinataire de ce courrier merci d'en informer la Mairie.»*

MAM

En début d'année prochaine, **la Maison des Assistantes Maternelles** «Les p'tites bouilles d'Argenton» devrait voir le jour.

Nous sommes toutes les 3 très motivées et désireuses que cette structure offre beaucoup de satisfactions aux futurs enfants accueillis.

Nous lançons un appel aux dons (puériculture, jouets éveil aux normes CE) afin d'aménager cet espace et offrir aux enfants un maximum de diversité.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet et communiquerons la date d'ouverture ultérieurement.



Annabelle



Gabrielle



Nathalie



Accueil de Loisirs

42 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs qui s'est déroulé du 6 au 31 juillet dans les locaux de l'école Marcel Pagnol de Bouillé-Loretz. Sous la direction de Mathieu Tocreau et de son équipe (Agnès, Léa et Benjamin) et en tenant compte du protocole sanitaire, les enfants ont pu faire une sortie vélos, course d'orientation, chasse au trésor, visite à la caserne de Bouillé-Loretz, une visite du zoo de Doué-La-Fontaine et ont pu également bénéficier des interventions des animateurs de la Communauté de Communes. Nouveauté cette année, 2 sorties à la bibliothèque de Bouillé-Loretz. Etant donné les fortes chaleurs de juillet, les piscines du mercredi ont été fort appréciées.

Merci encore à Mathieu et à son équipe pour leur investissement pour le plaisir des enfants.



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

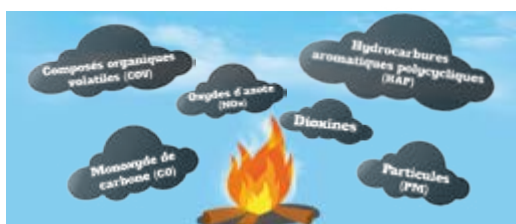
POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendie, le brûlage à l'air libre** émet de **nombreux polluants** en quantité importante, dont les **particules**, qui véhiculent des composés **toxiques et cancérigènes** : "particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3,5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les **particules fines** sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des **crises d'asthme et d'allergies**. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ **48 000 décès anticipés en France** dont **3 500 en Nouvelle-Aquitaine** (source : Santé Publique France, juin 2016).

La collecte en déchetterie

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost.

Des déchetteries sont à votre disposition près de chez vous pour prendre en charge vos déchets verts qui seront valorisés sous forme de compost. **Renseignez vous auprès de votre déchetterie ou de votre mairie.**



... valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de **réutiliser les déchets verts sur place**, en paillage ou en apport dans le composteur.

Broyez vos déchets verts sur place !

Passez la tondeuse sur vos petits branchages pour les broyer. Renseignez-vous pour un prêt de broyeur (voisins, associations, mairies, entreprises paysannes...)

Le paillage

Simple et peu coûteux !

Il permet de nourrir et de **conserver l'humidité** des sols, de **protéger du gel** les végétaux fragiles et il **évite la pousse des mauvaises herbes**.

Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes



Bon à savoir

Pour votre gazon, vous pouvez privilégier des variétés de **gazon à pousse lente** afin d'espacer au maximum les tontes. Vous pouvez également **laisser le gazon fraîchement tondu sur place** afin d'apporter au sol des éléments nutritifs lors de la décomposition (= Mulching).

Le compostage



Individuel ou collectif

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin **un engrais naturel et de qualité** pour toutes vos plantes.

C'est facile d'être écocitoyen !

Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des composteurs et développent des projets collectifs.



Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !

Pour notre air, notre environnement et notre santé, on peut aller encore plus loin...

Limiter ses déchets verts en ayant recours à des pratiques d'installation et d'entretien d'espaces verts adaptés.

Choisir sa haie



Des **haies diversifiées**, peu allergènes et peu productrices de déchets verts nécessitent **peu d'entretien, résistent à la sécheresse** et hébergent de **nombreuses espèces**.

Eviter les végétaux à forte production de pollen (cypripède, aulne, frêne, saule, bouleau, noisetier) et à **forte production de déchets verts** (thuyas, graminées des pelouses)

Espèces à privilégier : genévrier commun, orme, murier à papier, chêne vert, tilleul, hêtre, noyer, érable champêtre, châtaignier. Pour aller plus loin : <http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/transport/un-guide-des-plantations-pour-la-prevention-des-allergies/>

Des zones de prairies fleuries

Laissons pousser, préservons notre santé et la biodiversité !

Dans un coin du jardin, autour des arbres, en bordure de route... Laissez pousser des platebandes enherbées pour remplacer les pelouses difficiles d'entretien. Vous observerez très rapidement le **développement de la biodiversité végétale et animale**, et vous vous économiserez du temps et de la fatigue.



L'éco-pâturage



Pensez aux multiples services rendus par les animaux !

L'entretien de vos terrains et pelouses par le **pâturage d'animaux herbivores** (vaches, moutons, chèvres, équidés, cervidés et même des lamas...).

De plus en plus de communes s'engagent dans cette démarche avec des prestataires locaux.



L'adoption de ces pratiques est bénéfique pour l'environnement (air, eau, sol, biodiversité) et la santé !

Déchetterie

Horaires de la déchetterie de Cersay :

La Croix Gobillon à Cersay
Tél. 05 49 66 07 54

Ouverture : Mercredi et vendredi
Matin de 9h à 12h15

Lundi, vendredi et samedi
Après-midis de 14h à 17h (nov. à fév.)
Après-midis de 14h à 18h (mars à oct.)

**NOUVEAUX
HORAIRES
DEPUIS LE
1^{er} JANVIER 2020**

« Il est souhaitable que ces lieux de collecte restent propres, pour le bien être de tous ».

Des nouvelles encourageantes quant à la restauration de l'église de Bouillé-Loretz !

Monsieur le Maire a profité des journées du Patrimoine pour nous donner quelques nouvelles de l'église de Bouillé-Loretz. En effet, une conférence de presse a été organisée le 19 septembre 2020, dans laquelle, le Maire, accompagné de Paul BRIDER, Président de l'Association, Raphaël CHOUANE, Architecte et de l'Abbé Christian METAIS, est revenu sur l'historique fastidieux de l'affaire, tout en insistant sur une note positive et pleine d'espoir : le démarrage des travaux et le soutien sans faille de nombreux acteurs dans la reconstruction de l'édifice.

Pour rappel, le dimanche 20 mars 2016, un incendie s'est déclaré au sein de la petite sacristie de l'église de Bouillé-Loretz, entraînant des dommages importants à l'édifice et à son contenu mobilier, en particulier l'orgue, propriété de l'Association « L'Orgue des Marches de l'Anjou ». Concernant l'incendie en tant que tel, une cause de nature électrique a été suspectée au niveau d'un compteur électrique appartenant à la société SEOLIS. S'en est suivi alors, d'octobre 2016 à janvier 2019, de nombreuses réunions d'expertise afin de déterminer l'origine du feu, mais aussi de déterminer le chiffrage des travaux et notamment, le montant du remboursement des dégâts par l'Assurance de la Commune. Il ne s'agit donc pas d'une mince affaire, qui, d'ailleurs, se poursuit encore...

La Commune est cependant vivement engagée dans ce projet de restauration qui constitue l'une de ses priorités. En effet, elle

s'est engagée sur la tranche n°1 du projet porté par l'Architecte, dont le montant total prévisionnel, actualisé en janvier 2020, s'élève à 1 333 900,00 € HT soit 1 600 680,00 € TTC. Par ailleurs, un COPIL a récemment été mis en place par la Commune, regroupant des élus, la DGS de la Commune, l'Architecte,

le Président de l'Association de l'Orgue, Monsieur l'abbé, ainsi que des administrés, ayant pour vocation de suivre l'ensemble des travaux, de communiquer sur cette restauration, afin de la rendre publique, la faire rayonner par le biais de projets divers et variés. Le but est également de rendre attractif ce projet et d'insister sur la nécessité patrimoniale, culturelle et spirituelle de cette restauration, afin, nous l'espérons, d'obtenir des fonds permettant de pouvoir restaurer pleinement cet édifice. Autre bonne nouvelle : la

Fondation du Patrimoine va nous apporter son concours afin de mobiliser le mécénat populaire.

Il s'agit donc d'un « travail de groupe », réunissant la Mairie, l'Association et la Paroisse, dans lequel tous les acteurs agissent de concert pour une seule et même mission et que l'église puisse revivre à nouveau. Ce travail collectif porte déjà ses fruits : Stéphane BERN, notre « Monsieur Patrimoine » national, a bien voulu faire part de son amical soutien via une petite vidéo Youtube à notre attention !

<https://www.youtube.com/watch?v=iFWfDwqcuOs>



Infos

Martine part à la retraite

Née en 1958, Martine Diard vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Un pot convivial était organisé par la municipalité le vendredi 4 septembre à la salle des fêtes de Bouillé Loretz. Entourée de sa famille, de ses collègues et de membres du conseil municipal, M. Le Maire a retracé son parcours professionnel : CAP Service restauration au CFA de Mauléon maître d'apprentissage M. Ramard Hôtel Saint Jean à Saint Jean de Thouars, employée au Cadore à Argenton puis à l'hôtel de la boule d'or à Bressuire.

En 1990, Martine décide de se consacrer quelques années à ses enfants. Les enfants grandissent et elle recherche un emploi. La commune de Bouillé Loretz lui propose un contrat CES en 1994 avec des missions de surveillance cantine et entretien des salles municipales.

Martine entretient aussi la salle omnisport, la compétence des équipements sportifs étant reprise par la communauté de communes en mars 2014, elle devient aussi agent de la communauté de communes.



Nous retiendrons son dévouement, toujours prête à rendre service et nous lui souhaitons une bonne retraite !

Nous contacter :

Courriel : mairie@loretz-argenton.fr

Service Communication :

05.49.67.02.14 - 06.88.31.05.52

Directeur de la publication : Pierre SAUVÊTRE

Rédaction et Photographies : Les membres de la commission bulletin municipal

Mise en page et impression : Imprimerie MACE - Thouars

ISSN 2728-6061